



## Annexe 2

# RÉGIE INTERNE

**Nous sommes conscients que l'exclusion des enfants peut entraîner de nombreux problèmes dans la conciliation travail/famille. Il faut donc être prévenant et trouver dès l'inscription de l'enfant, un mode de garde aléatoire lorsque la situation oblige la garderie à exclure votre enfant.**

Si un enfant est malade, qu'il présente des signes de maladie, la première chose à laquelle vous devez penser c'est **son bien-être**, sa place n'est pas en garderie.

Un enfant malade nécessite des soins attentifs, affectueux, constants, ce que l'éducatrice peut difficilement assumer. En effet, elle a plusieurs tâches à accomplir et elle a sous sa responsabilité d'autres enfants qui doivent participer au programme éducatif et à qui elle doit assurer la santé et la sécurité.

### ***L'exclusion de l'enfant vise :***

- **Le bien-être de celui-ci :**

En effet, l'enfant malade n'est pas en mesure de participer aux activités du groupe. Nous devons aussi prendre en considération la capacité restreinte de la garderie à prendre soin des enfants malades et à tenir compte de la réalité du milieu de garde.

- **La protection des autres personnes fréquentant la garderie :**

L'enfant souffrant d'une maladie risque de transmettre ses microbes à son entourage.

L'exclusion vise aussi à interrompre la transmission de l'infection en éloignant l'enfant malade du milieu de garde.

***Si votre enfant a :***

- Petite toux non constante (tousse 1 à 2 fois dans une période d'une heure);
- Le nez qui coule à quelques reprises, les sécrétions transparentes;
- Le nez bouché sans difficulté à respirer.

**C'est sûrement un petit rhume, il peut venir à la garderie.**

***\*Une preuve de résultat négatif du test Covid sera demandée pour la réintégration à la garderie si votre enfant à un symptôme de plus que le nez qui coule.***

**Si votre enfant a ou semble avoir les symptômes suivants :**

- Mal à la tête;
- Fatigue importante;
- Un état général altéré (même s'il ne fait pas de température);
- Difficulté à suivre la routine de la garderie;
- Fièvre 38.0°C et plus ;
- Toux intense continue;
- Douleur musculaire;
- Des sécrétions dans les yeux;
- Des sécrétions nasales jaunes, vertes;
- Pleure sans arrêt et est inconsolable.

**Il doit rester à la maison, bien s'hydrater, se reposer. S'il est à la garderie un appel sera fait pour vous avisez de venir le chercher dans l'heure qui suit. L'enfant pourra réintégrer la garderie lorsqu'il sera en mesure de suivre le programme d'activité régulier.**

***\*Une preuve de résultat négatif du test Covid sera demandée pour la réintégration à la garderie si votre enfant présente un symptôme autre que celui du nez qui coule.***

**Si votre enfant a les symptômes suivants :**

- Fièvre depuis plus de 3 jours;
- Difficulté respiratoire même légère;
- Lèvres bleues;
- Poux (voir page 5 de 6);
- Maladies contagieuses;
- Boutons;
- Irruptions douteuses de la peau;
- Selles liquide (voir page 4 de 6);
- Vomissements.

**Il doit rester à la maison et devra avoir un billet médical pour réintégrer la garderie, un départ à hôpital pourrait être envisagé. La garderie évaluera selon le diagnostic de la maladie si l'enfant doit être exclu ou non et se réserve le droit d'accepter ou non le billet médical.**

## ***Médicaments et antibiotiques***

Selon la réglementation du ministère de la Famille et des Aînés, nous ne pouvons administrer aucun autre médicament que ceux autorisés par les protocoles que vous avez signés lors de l'admission de votre enfant. C'est-à-dire celui pour l'acétaminophène.

Nous pouvons toutefois administrer des gouttes nasales salines, de la crème solaire, de la crème pour érythème fessier et de la lotion hydratante corporelle (si le protocole est signé).

Si vous désirez que la garderie administre une quelconque autre substance à votre enfant, deux conditions précises doivent être respectées :

1. Le médicament doit être prescrit par un médecin, l'autorisation parentale pour l'administration dudit médicament doit être signée et une étiquette supplémentaire doit être appliquée directement sur le contenant.  
**Si le formulaire fourni par la garderie n'est pas signé ou que l'étiquette n'est pas sur le produit à l'arrivée de l'enfant, le médicament ne pourra et ne sera pas administré.**
2. Si une otite est soignée par le médecin avec acétaminophène ou ibuprofène, une exclusion de 24 heures est de mise, les antibiotiques inclusivement. Un billet médical vous sera demandé.

### ***Les renseignements que doit contenir l'autorisation écrite:***

- Le nom du médecin traitant (peut apparaître seulement sur l'étiquette);
- Le nom du médicament;
- La posologie: quantité prescrite, intervalle entre les doses, moment de l'administration;
- La date du début et de la fin du traitement;
- Les effets secondaires;
- La date d'expiration.

Quand l'enfant débute un antibiotique, il pourra réintégrer la garderie 24 heures après le début de la prise du médicament traitant une otite et 48 heures suivant la 1<sup>ière</sup> prise du médicament pour traiter un streptocoque, une amygdalite, une pneumonie, une sinusite et autres (le temps où le virus ou bactérie ne sont plus contagieux). Après les 48 heures, l'enfant devra être en mesure de suivre le programme de la journée.

### ***État général***

Même si l'enfant ne fait pas de fièvre, s'il ne mange pas, ne dort pas bien, pleure continuellement et que son état général l'empêche de participer aux activités, le parent sera avisé de venir chercher son enfant. La garderie peut exiger, pour le retour de l'enfant à la garderie, un billet du médecin confirmant que l'enfant n'a pas de maladie contagieuse.

Lorsqu'un enfant présente régulièrement des symptômes de maladies ou lors de maladies contagieuses, le parent sera avisé de venir chercher son enfant. L'enfant pourra réintégrer la garderie sur **présentation d'un billet du médecin** attestant la bonne santé de son enfant ou la fin de la contagion.

**La garderie évaluera selon le diagnostic du médecin si l'enfant doit être exclu ou non de la garderie.**

En cas de blessure, la garderie avisera le parent et devra remplir un « Rapport de blessure » et le fera signer par le parent (le parent sera avisé et/ou devra venir chercher son enfant selon la gravité de la blessure).

**Ces règlements sont très importants et doivent être respectés à la lettre. Notre devoir est de veiller à la santé, la sécurité et le bien-être de tous les enfants, c'est pourquoi nous serons inflexibles sur les règles de notre politique de régie interne.**

**Notez qu'il est important de régler tout conflit ou difficulté avec la direction en premier lieu.**

### ***Vomissement (gastro):***

Il y a une multitude de causes fréquentes pour les vomissements. Cela peut être relié à un trouble digestif, une intoxication alimentaire, une infection, un abus alimentaire, une réaction psychologique, etc.

La gravité varie selon les cas. Mais étant donné que nous ne sommes pas formés pour faire un diagnostic.

1. Les parents seront contactés après le premier vomissement ou la première diarrhée liquide. Les parents devront venir chercher l'enfant et attendre 48 heures après la fin des symptômes pour réintégrer la garderie. **Attention**, comme la majorité des enfants sont maintenant vaccinés pour le rotavirus (gastro), les symptômes peuvent être atténués et faire penser à une intoxication ou indigestion alimentaire. Nous demandons de ne pas prendre de chance. Suite à la vaccination attendre 48 heures avant de réintégrer la garderie.
2. Surveiller les signes de déshydratation; perte excessive de liquide, somnolence, yeux cernés ou creusés, peu de salive, peu d'urine, ainsi que son état général;

### ***Diarrhée (entérite):***

Nombre de selles au moins deux fois plus élevé que la fréquence habituelle ou des selles qui deviennent **liquides ou semi-liquides**.

### ***Gastro-entérite***

Ce rappel est un message important pour les parents **dont les enfants ou un membre de la famille** présentent les symptômes d'une gastro entérite soit la diarrhée, des vomissements et/ou fait de la fièvre. L'enfant devra attendre 48 heures après la fin des symptômes pour réintégrer la garderie.

La gastro-entérite est une diarrhée accompagnée de nausées et de vomissements.

L'enfant en santé peut vomir ou avoir une selle molle de temps à autre sans risque de se déshydrater, mais celui souffrant de diarrhée et de vomissements peut perdre de grandes quantités de liquide corporel et de minéraux. Cela peut amener une déshydratation assez rapide.

Prendre note qu'il se peut que la garderie ferme ses portes sans préavis pour une durée de 24 à 48 heures. Cela a pour but de limiter la propagation du virus et permettre la désinfection des locaux et du matériel. **Il est primordial d'être franc lorsque votre enfant ou un membre de la famille** a souffert de diarrhée ou de vomissements dans les dernières 48 heures.

Les parents doivent garder l'enfant à la maison et aviser immédiatement la garderie. Dès que les selles sont revenues à la normale et qu'il y a arrêt de vomissement attendre 48 heures pour réintégrer la garderie.

En tant que parent responsable si vous doutez ou vous n'êtes pas certain que les symptômes soient reliés à une gastro entérite et pensez que c'est une intoxication alimentaire, une indigestion, les effets secondaires dû à la prise de médicaments ou d'antibiotiques ou dû aux dents qui poussent. S'il vous plaît, dans le doute, gardez votre enfant à la maison et surveillez son état de santé de près.

Cette mesure de sécurité est importante et nécessaire afin de ne pas répandre le virus qui fait des ravages. Il est important de savoir que ce virus est très dangereux, même mortel et il peut même nécessiter une hospitalisation, pour les enfants dont le système immunitaire est fragile ainsi que pour le personnel du service de garde ou des membres de leur famille ayant une santé fragile.

Une négligence de votre part peut engendrer de gros problèmes pour les autres enfants et leur famille ainsi que les membres des familles du personnel qui ont été en contact avec le virus. Soyez vigilants.

Comme tout est une question de respect, il va de soi que si le personnel de la garderie apprend que vous avez amené votre enfant malade à la garderie tout en sachant que votre enfant avait le virus de la gastro et que vous avez évité d'en informer le personnel de la garderie, pour ne pas être dans l'obligation de garder votre enfant à la maison la sanction suivante s'appliquera :

***« Renvoi du service de garde et fin de contrat seront en vigueur sans préavis ».***

## ***Les poux***

Le parent d'un enfant qui se voit en présence poux doit garder son enfant à la maison pour une période de 24 heures, faire un traitement et enlever toutes les lentes. Il devra apporter à son retour à la garderie une preuve qu'un traitement a été administré. Il doit aussi prendre des mesures de désinfection : lavage des vêtements de l'enfant, autres objets ou lieux de propagation et vérification de la tête des autres personnes de la famille. L'éducatrice peut procéder à l'examen de la tête des enfants, si elle croit à une invasion de poux. Prendre note que plusieurs compagnies d'assurances paient en partie les traitements.

### ***Si l'éducatrice constate que l'enfant a des poux:***

- Le parent sera contacté et devra venir chercher l'enfant sur-le-champ.
- La garderie remettra un formulaire d'informations afin de prévenir les autres parents et les inciter à faire des inspections régulières de la tête des enfants afin de faire de la prévention et ainsi éviter la propagation.
- La garderie fermera ses portes 24 heures sans préavis pour désinfecter le local. Tous les objets tel que coussins, toutous, tapis etc., seront mis en quarantaine dans des sacs de plastique hermétiques.
- Si le parent ne collabore pas ou que la situation persiste, la direction peut prendre des mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'enfant.

## ***Conjonctivite***

Si conjonctivite purulente, l'enfant a des sécrétions jaunâtres dans le coin des yeux, ce qui est très contagieux. L'enfant sera exclu jusqu'à l'arrêt des sécrétions. L'enfant devra avoir débuté un traitement pour réintégrer la garderie. La prescription du pharmacien est acceptée et devra être apposé sur le tube.

## ***À quoi sert la fièvre ?***

Il n'est pas nécessaire de traiter la fièvre lorsqu'elle ne dépasse pas 38,5°C et qu'elle est stable.

Il faut comprendre que la fièvre est un mécanisme de défense et qu'elle est très utile. Il ne faut pas nécessairement réduire la fièvre, chaque fois qu'elle survient. Ce processus sert à maîtriser certains virus et bactéries et dans certains cas, réduire la fièvre reviendrait à priver l'organisme d'un moyen de défense efficace et naturel.

À 38,0°C un appel sera fait au parent pour le prévenir. Par contre, si la fièvre indispose l'enfant, l'acétaminophène constitue alors le médicament de choix.

- Rectale 36,6°C à 38,0°C (température utilisée par la garderie)
- Orale 35,5°C à 37,5°C
- Axillaire (sous l'aisselle) 34,7°C à 37,3°C
- Tympanique (dans l'oreille) 35,8°C à 38,0°C

***\*En raison de la COVID, nous excluons les enfants dès 38.0° inclusivement\****

**La direction du service de garde se doit de veiller à la santé de tous les enfants, du personnel et des familles fréquentant la garderie.**

## ***Acétaminophène***

L'enfant qui aura reçu avant d'arriver à la garderie de l'acétaminophène ou ibuprofène (en prévention d'une hausse de fièvre ou pour douleur) sera interdit d'accès à la garderie. Cette mesure est nécessaire dans le but d'éviter une surdose de médicament et la propagation des infections auprès des autres enfants. La garderie vous avisera et administrera au besoin l'acétaminophène à l'enfant. Un appel sera fait si l'enfant dépasse 38,0°C.

L'Acétaminophène ne peut être administré :

- À des enfants de 6 mois et moins,
- Pour soulager la douleur (sauf si prescription du médecin au dossier) ;
- **Pendant plus de 72 heures consécutives (3 jours),**
- À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les 4 heures précédentes.

***Si l'enfant est plus de 24 heures sans faire de fièvre et qu'il n'a reçu aucun Tylenol, il peut réintégrer la garderie sans problème.***

## ***Irruption cutanée :***

S'il y a présence de boutons, plaques ou irruption cutanée une consultation médicale sera exigée pour s'assurer qu'il n'y a pas risque de contagion. Un billet médical est exigé pour le retour à la garderie.

## ***Blessure***

En cas de blessure la garderie remplira le formulaire « Rapport de blessure » et le fera signer par le parent en fin de journée.

Si une consultation médicale s'avère nécessaire, le parent sera avisé de venir chercher son enfant et de rapporter un billet médical attestant sa visite chez le médecin.

## ***Autorisation de demande d'ambulance***

J'autorise le Prestataire \_\_\_\_\_ **GARDERIE LES TIMOUSSAILLONS INC.** \_\_\_\_\_ à prendre les dispositions nécessaires pour demander les services d'une ambulance si un accident grave arrive à mon enfant et je m'engage en tant que parent à **payer les frais d'ambulance.**

L'enfant ne sera pas accompagné par le Prestataire puisque la sécurité des enfants restants est prioritaire. Le Prestataire communiquera ensuite avec les parents pour les diriger à l'hôpital qui donnera les soins appropriés à son enfant.

En cas de blessure mineure (cassure d'un bras, qui la plupart du temps est non apparente chez l'enfant, état de l'enfant généralement amorphe et incapable de suivre le groupe, etc.), le parent s'engage à venir chercher son enfant et l'emmener à l'hôpital, le cas échéant.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Signature du parent



## Annexe 1A

### Modalités de paiement

Bonjour chers parents,

À titre informatif, nous procédons par prélèvement mensuel automatisé le dernier jour de chaque mois (voir calendrier de paiement ci-joint).

Pour ceux désirant payer en deux versements, ne vous inquiétez pas, il sera possible de le faire et nous prélèverons 2 montant égaux, soit un montant le 1<sup>er</sup> du mois et l'autre le 15 du mois.

Aucunement besoin de calculer chaque mois la somme à verser, celle-ci sera automatisée selon l'âge de votre enfant et le nombre de journée de service payable. Vous pourrez confirmer la transaction en vous référant à votre calendrier de paiement ci-joint.

Prendre note que votre banque n'a aucune obligation légale de vous informer lors d'un refus de paiement mensuel automatisé (peu importe la raison), il est donc de votre responsabilité de vous assurer d'en prendre connaissance via le site web de votre institution bancaire dans un bref délai.

Si un prélèvement est refusé (manque de fond, changement de compte sans préavis, etc.), des frais supplémentaires de 45,00\$ s'ajouteront au montant initial refusé et seront payables par virement bancaire. Le virement devra se faire à l'adresse courriel suivante : [timoussaillons@gmail.com](mailto:timoussaillons@gmail.com), **Mot de passe timoussaillons (sans majuscule)**.

Pour un paiement non reçu, l'enfant se verra refuser l'accès à la garderie. Un renvoi définitif pourrait être applicable après deux prélèvements sans provision.

Nous comprenons que vous porterez une attention particulière

Merci de votre précieuse collaboration,

Cordialement,

L'équipe de direction Les Timoussaillons Inc.



## Calendrier de paiement 2022

### Enfant moins de 18 mois

MOIS	JOURS DE GARDE	MONTANT DU CHÈQUE
1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2022	21 jours	21 x 63,00 \$ = 1 323,00 \$
1 <sup>er</sup> au 28 février 2022	20 jours	20 x 63,00 \$ = 1 260,00 \$
1 <sup>er</sup> au 31 mars 2022	23 jours	23 x 63,00 \$ = 1 449,00 \$
1 <sup>er</sup> au 30 avril 2022	21 jours	21 x 63,00 \$ = 1 323,00 \$
1 <sup>er</sup> au 31 mai 2022	22 jours	22 x 63,00 \$ = 1 386,00 \$
1 <sup>er</sup> au 30 juin 2022	22 jours	22 x 63,00 \$ = 1 386,00 \$

### Enfant 18 mois et +

MOIS	JOURS DE GARDE	MONTANT DU CHÈQUE
1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2022	21 jours	21 x 56,00 \$ = 1 176,00 \$
1 <sup>er</sup> au 28 février 2022	20 jours	20 x 56,00 \$ = 1 120,00 \$
1 <sup>er</sup> au 31 mars 2022	23 jours	23 x 56,00 \$ = 1 288,00 \$
1 <sup>er</sup> au 30 avril 2022	21 jours	21 x 56,00 \$ = 1 176,00 \$
1 <sup>er</sup> au 31 mai 2022	22 jours	22 x 56,00 \$ = 1 232,00 \$
1 <sup>er</sup> au 30 juin 2022	22 jours	22 x 56,00 \$ = 1 232,00 \$





## ANNEXE 1B

### Jours Fériés

### Calendrier Fériés et Vacances 2022

### Vacances

Janvier 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	Vacance 3 janvier			

Juillet 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29
1e juil. Confédération		Vacances 24 juil. au 7 août inclus		

Février 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				

Août 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		
Vacances 24 juil. au 7 août inclus				

Mars 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	
Du 7 au 11 mars Semaine de Relâche				

Septembre 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30
5 sept. Fête du Travail				

Avril 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29
15 avril Vendredi Saint - 18 avril Lundi de Pâques				

Octobre 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				
10 octobre Action de Grâces				

Mai 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	23 mai Fête des Patriotes		

Novembre 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Juin 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	
24 juin St-Jean-Baptiste				

Décembre 2022				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30
Congés des fêtes 22 déc. 2022 au 8 janv. 2023 inclus				

Initiale \_\_\_\_\_.



## Annexe 3

### ***AVIS IMPORTANT AUX PARENTS***

#### **POLITIQUE D'EXCLUSION CONCERNANT LES MALADIES GASTRO ENTÉRITE**

Ce rappel est un message important pour les parents dont les enfants ou un membre de la famille présentent les symptômes d'une gastro entérite soit la diarrhée, des vomissements et/ou fait de la fièvre.

Les parents doivent garder l'enfant à la maison et aviser immédiatement le service de garde. Dès que les selles sont revenues normale et qu'il y a arrêt de vomissement attendre 48 heures pour réintégrer la garderie.

En tant que parent responsable si vous doutez ou vous n'êtes pas certain que les symptômes soient reliés à une gastro entérite et pensez que c'est une intoxication alimentaire, une indigestion, les effets secondaires dû à la prise de médicaments ou d'antibiotiques ou que c'est dû aux dents qui poussent. S'il vous plaît, dans le doute, garder votre enfant à la maison et surveillez son état de santé de près.

Cette mesure de sécurité est importante et nécessaire afin de ne pas répandre le virus qui fait des ravages. Il est important de savoir que ce virus est très contagieux et que les enfants non pas tout le même système immunitaire.

Ce virus peut-être très dangereux, peut même nécessiter une hospitalisation pour les bébés dont le système immunitaire est fragile ainsi que pour le personnel du service de garde ou des membres de leur famille ayant une santé fragile.

Une négligence de votre part peut engendre de gros problèmes pour les autres enfants et leur famille ainsi que les membres des familles du personnel qui ont été en contact avec le virus.

Comme tout est une question de respect, il va de soi que si le personnel de la garderie apprend que vous avez amené votre enfant malade à la garderie tout en sachant que votre enfant avait le virus de la gastro et que vous avez évité d'en informer le personnel de la garderie pour ne pas être dans l'obligation de garder votre enfant à la maison la sanction suivante s'appliquera :

***« Renvoi du service de garde et fin de contrat seront en vigueur immédiatement ».***

La direction du service de garde se doit de veiller à la santé de tous les enfants, du personnel et des familles fréquentant la garderie.

Cet avis est remis aux parents pour signature et fait partie du contrat sous le titre « Annexe 3 ».

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PARENT

\_\_\_\_\_  
PARENT



## Annexe 4

### Frais administratif d'ouverture et de traitement du dossier

Par la présente, il est convenu que des frais administratifs et d'ouverture de dossier de 60,00\$ sont applicables et acquittables en argent comptant lors de la signature du présent contrat.

Ce document (Annexe 4) fait partie intégrale du contrat et est remis aux parents pour signature.

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PARENT

\_\_\_\_\_  
PARENT



## Annexe 5

### PARENT AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Comme il est de notre devoir de veiller à la sécurité de votre enfant, veuillez prendre note qu'il est important qu'en présence de parents avec des facultés affaiblies par les drogues, la boisson, les médicaments ou la maladie, notre personnel en service se verra dans l'obligation légale de s'assurer que votre enfant quitte en toute sécurité.

**Procédure :**

Appel à une personne autorisée au dossier de l'enfant afin que celle-ci vienne chercher l'enfant. S'il nous est impossible de rejoindre une personne autorisée, nous contacterons une compagnie de taxi desservant le secteur pour reconduire le(s) parent(s) et l'enfant.

Si le(s) parent(s) est en état d'ébriété trop avancé pour assurer la sécurité de l'enfant à son domicile et qu'il nous est impossible de joindre une personne autorisée, l'éducatrice responsable se verra dans l'obligation de contacter les services de police et ne laissera en aucun cas et sous aucune considération l'enfant quitter avec le(s) parent(s).

Cet avis (Annexe 5) fait partie intégrale du contrat et est remis aux parents pour signature.

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PARENT

\_\_\_\_\_  
PARENT



## Annexe 6

### Utilisation de l'agenda (CIBLE)

Chers parents,

La communication entre un parent et l'éducatrice à la petite enfance est précieuse. Elle assure un lien de confiance et facilitera la création d'un lien significatif entre l'enfant et son éducatrice.

Nous aurons l'occasion d'échanger quotidiennement à l'arrivée et au départ de votre enfant. Par contre, vous comprenez qu'en la présence d'enfants, le moment n'est pas toujours opportun pour discuter en détail avec vous d'une situation précise et/ou particulière ou toute question concernant votre enfant. Nous vous invitons donc à consulter et/ou utiliser CIBLE à votre convenance.

Il est important de consulter CIBLE sur une base quotidienne et à ne pas hésiter à utiliser cette plateforme pour communiquer avec nous et ce, en tout temps.

Sur cette plateforme nous faisons plus que donner des nouvelles de votre enfant. Nous partageons également **ses acquis, nos façons de le stimuler, nos inquiétudes** quant à son développement, le cas échéant.

Selon le Programme éducatif du Ministère, l'enfant se construit à travers **4 domaines de développement** (social et affectif, physique et moteur, cognitif et langagier) que je dois stimuler quotidiennement par des activités libres ou dirigées, mais également à travers les routines.

CIBLE sert à vous tenir à l'affût du progrès de votre enfant et des observations concernant celui-ci ainsi qu'à démontrer clairement où il se situe et de quelle façon il évolue dans son environnement. De plus vous serez en mesure de constater ce qui est mis en place pour accompagner votre enfant et l'encourager à aller de l'avant et s'épanouir. Il vous sera donc possible, de concert avec nous, d'assurer le point le plus important selon notre mission et nos valeurs, soit le bien-être de votre enfant.

Merci de votre précieuse collaboration.

Cordialement,

Votre éducatrice des Timoussaillons Inc.



## Annexe 7

### Guide d'utilisation Agenda Cible

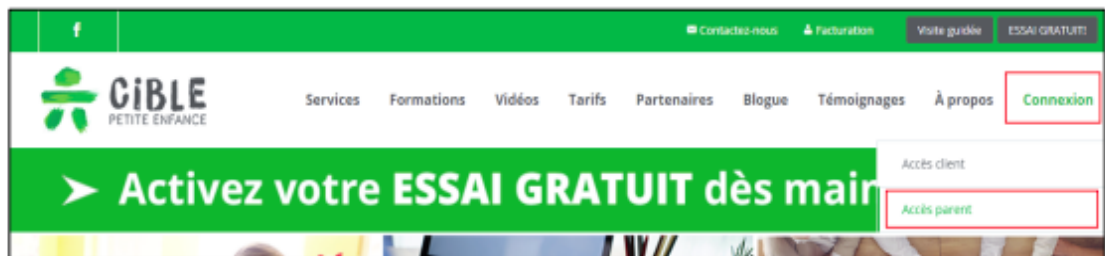
1. Vous recevrez un courriel d'invitation à l'adresse électronique que vous nous avez transmis précédemment et vous pourrez vous créer un mot de passe.
2. Vous pourrez télécharger l'application CIBLE sur votre téléphone intelligent ou tablette, ou via votre ordinateur.

#### Accès sur application de téléphone :



#### Accès sur internet :

\*\* Le contact voulant accéder à l'agenda de son enfant doit se rendre sur notre site web (voir ici-bas) ou encore mettre cette adresse dans son navigateur : <https://agenda.ciblepetiteenfance.com/compte/connexion>.



3. Vous pourrez ensuite vous connecter avec votre mot de passe créé à l'étape 1 et accéder directement à votre agenda de la journée.
4. Vous pourrez aussi accéder à la section archivage afin de voir les agendas des journées précédentes. Vous n'aurez qu'à cliquer sur « Aujourd'hui » ou « Archives ».
5. Finalement, vous aurez le choix de recevoir les notifications par courriel ou par l'application directement.

Voici un exemple de ce que vous aurez accès dans l'agenda chaque jour :

**CIBLE**  
PETITE ENFANCE  
AGENDA

Accueil Profil Déconnexion

## Journal du 31 juillet 2019 pour Maree-li Audet

### Visite guidée — Koala

Rédigé par: *Annick Tanguay*

Maree-li Audet

ARCHIVES

#### Repas

**A goûté**

**Grand appétit**

#### Repos

**Sommeil**

#### Humeur(s)

**Joyeux(se)**

Quelle belle journée nous avons passée tous ensemble dehors à ramasser des feuilles! Vive l'automne :) Maree-Li nous a montré la chanson « *en automne petites feuilles* ». Elle était fière de la chanter à ses ami(e)s qui ne l'a connaissaient pas.

### Développement

Nous avons développé les aspects suivants du développement:

#### Développement physique et moteur

Chacun a participé avec son étneau au ramassage des feuilles pour former des tas dans lesquels tout le monde a sauté encore et encore! Elle a escaladé la glosade et agrippant très fort aux bords pour éviter de redescendre!

#### Développement social et affectif

On s'est fait de gros câlins dans les feuilles et quand les amis étaient trop proches (dans notre bulle) on a appris à leur demander gentiment de s'éloigner avec des mots plutôt qu'avec des coups. Marie-Lee m'a mentionné qu'elle était très heureuse de jouer dans les feuilles! C'est son activité préférée! Chaque enfant devait travailler en équipe de 2 avec un ami(e). Marie-Lee a aidé Jeanne à faire un gros château de feuilles. Elle lui a proposé son aide en voyant que les feuilles partaient au vent.

#### Développement cognitif

Les différentes sortes d'arbres ont été abordées ainsi que les diverses couleurs de feuilles, leurs formes, etc. Elle a trié les feuilles selon leurs couleurs respectives. Elle a remarqué qu'il n'en reste plus beaucoup de vertes.

#### Développement langagier

On a imité les sons des oiseaux et fait le bruit des feuilles mortes quand on marche dessus (effectuer des sons et bruits est le précurseur au langage). Elle a appris un nouveau mot aujourd'hui: la mousson.

### Photos

SITE OFFICIEL PORTAIL FACEBOOK



**ANNEXE 8**

**FORMULE DE RÉSILIATION**  
**(Loi sur la protection du consommateur, art. 190)**

À : \_\_\_\_\_  
Nom du commerçant (garderie)

Date : \_\_\_\_\_  
Dernier jour de garde

\_\_\_\_\_  
Adresse du commerçant (garderie)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

\_\_\_\_\_  
Nom de l'enfant

Conclu le \_\_\_\_\_  
Date que le contrat a été signé

à \_\_\_\_\_  
Lieu de la signature du contrat

\_\_\_\_\_  
Adresse du consommateur (parent)

\_\_\_\_\_  
Signature du consommateur (parent)

Date : \_\_\_\_\_  
Date de remise du formulaire





## ANNEXE 10

### Politique d'utilisation des couches lavables à la garderie

**Les parents souhaitant utiliser ces couches devront en faire la demande auprès de la direction. La garderie se réserve le droit d'accepter ou de refuser. Il se réserve aussi le droit de retirer son accord lorsque certaines conditions ne sont plus respectées.**

Le développement durable pour un service de garde est un sujet qui nous préoccupe tous grandement. Entre autres, réduire les déchets fait partie des défis de tous les jours ! C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'utilisation des couches lavables. Par contre, dans les services de garde, il est préférable d'utiliser des couches jetables. Celles-ci retiennent mieux l'urine et les selles, et réduisent les risques de contamination de l'environnement de même que les manipulations de couches souillées et de revêtements imperméables. De plus, notre installation n'est pas pourvue d'un aménagement permettant l'utilisation de couches lavables pour l'ensemble des enfants d'un même groupe. Ce protocole a été conçu afin de permettre l'utilisation des couches lavables dans notre service. Il servira d'évaluation à l'acceptation ou non de l'utilisation de ces couches.

**Notre objectif premier est d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.  
C'est aussi d'apporter un appui à leurs parents.**

Dans un souci d'économie et d'écologie, la garderie s'engage à poursuivre votre utilisation des couches lavables dans l'installation aux conditions suivantes :

#### **Types de couches acceptées :**

- Couche à poche
- Couche tout-en-un ou tout-en-deux
- Couche moulée et couvre-couche (1 couvre-couche par couche)

Toutes les couches doivent être préalablement assemblées avec feuillet jetable, prêtes à être utilisées. Aucune manipulation de plus qu'une couche jetable ne doit être nécessaire.

**Les couches plates ou pré-plates ne sont pas acceptées.**

**La garderie se réserve le droit d'utiliser des couches jetables si ;**

- Il y a présence de selle molle ou liquide dans la couche de l'enfant ;
- Dès qu'il y a épidémie dans le groupe de l'enfant (réf : politique de santé) ;
- L'enfant souffre d'érythème fessier (dermatite, champignon, etc.) ;
- Les critères d'acceptation des couches lavable ne sont pas respectés.

**Le parent doit fournir :**

- 5 couches propres en tout temps à la garderie (ou plus selon les besoins de l'enfant).
- 1 sac imperméable réutilisable à fermeture éclair avec ganse pour accrochage (1 sac propre par jour).
- 1 feuillet jetable dans chaque couche (déjà en place) pour permettre de jeter les selles et limiter les odeurs.
- 1 paquet de couches jetables qui restera dans la réserve de la garderie en cas de problématique ou d'oubli par le parent.
- Crème de change compatible avec les couches lavables (identifiée au nom de l'enfant).

L'absorption des couches doit permettre minimum 2 à 3 heures entre les changements de couches (sauf en cas de selle).

Le parent doit identifier les couches au nom de son enfant, idéalement à l'extérieur de la couche (cache-snaps ou étiquettes).

Le sac imperméable **doit être identifié à l'extérieur** du sac.

**Logistique :**

- Le parent apporte les couches propres le matin dans un sac imperméable propre.
- L'éducatrice met les couches propres dans le rangement à l'arrivée.
- L'éducatrice dépose les couches sales dans le sac imperméable de l'enfant à chaque changement de couche.
- L'éducatrice dépose le sac à couches au vestiaire en fin de journée, sous le banc, dans l'espace prévu pour les chaussures de l'enfant.
- Le parent repart avec le sac imperméable rempli de couches sales le soir.
- Le parent revient le lendemain avec le nombre de couches propres équivalent au nombre de couches sales de la veille pour s'assurer d'avoir toujours un nombre constant et suffisant de couches propres à la garderie.

**Problématiques possibles :**

- En cas de fuites fréquentes, il sera demandé au parent d'augmenter l'absorption des inserts ou de procéder à une vérification de l'ajustement.
- En cas de mauvaises odeurs des couches, un avertissement sera donné par écrit au parent pour enrayer la problématique. Le parent s'engage à faire les efforts nécessaires pour ajuster la routine de lavage.

**Si les problèmes persistent ou que les conditions ne sont pas respectées, la garderie pourrait refuser l'utilisation des couches lavables pour l'enfant en question.**

Cette politique se base sur divers documents dont :

- Guide d'utilisation de fabricant de couches lavables ;
- Bye-Bye les microbes, volume 16- No 1, Hiver 2013. ([www.messf.gouv.qc.ca](http://www.messf.gouv.qc.ca));
- Chronique infecte-aide, « COUCHES DE COTONS ET GASTRO-ENTÉRITES » de Germaction ;
- Le volume : « Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite Enfance, guide d'intervention » des publications du Québec.



## ANNEXE 10

### ENGAGEMENT POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du document Politique sur l'utilisation des couches lavables.

Je comprends mes responsabilités et je m'engage à respecter les conditions nommées dans le présent document.

Si je ne respecte pas la Politique sur l'utilisation des couches lavables, je devrai fournir des couches jetables.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date



## Annexe 12

### Utilisation d'un thermomètre à la garderie

Le parent doit fournir un thermomètre pour la prise de température qui sera utilisé uniquement pour leur enfant.

Nous demandons que le thermomètre fourni soit neuf et encore dans son emballage.

Nous n'avons pas de marque précise à vous conseiller mais les thermomètres achetés chez Dollarama seront refusés

Nous contacterons les parents d'un enfant ayant une légère fièvre et une deuxième prise de température sera effectuée à l'intérieur de 30 minutes suivant la prise initiale. Si la fièvre persiste, nous vous contacterons à nouveau afin de venir récupérer votre enfant.

Je choisis de ne pas fournir de thermomètre et j'affirme que la température prise par l'éducatrice avec le thermomètre de la garderie, sera acceptée et ne pourra pas être contredite ou refusée.

Je choisis de fournir mon propre thermomètre selon les exigences stipulées ci-haut.

Cette Annexe 12 fait partie du contrat et est remise aux parents pour signature.

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PARENT

\_\_\_\_\_  
PARENT



## ANNEXE 19

### *AVIS IMPORTANT AUX PARENTS*

#### **Politique concernant le port du masque obligatoire**

Chers parents,

Depuis le 15 juillet 2020, le conseil municipal rend obligatoire le port du masque dans les lieux publics intérieurs fermés.

Afin de limiter la propagation de la COVID-19 et de se préparer à l'étape 3 du plan de déconfinement de la province, le Conseil municipal a approuvé un règlement temporaire qui rend obligatoire le port du masque dans les lieux publics intérieurs.

En tant que service de garde vous offrant un service dans un lieu public intérieur fermé, la nouvelle règle s'applique obligatoirement. Le présent annexe est prévu au contrat à cet effet et vous informe de cette nouvelle directive et nous avons également posé les affiches appropriées à toutes les entrées de nos garderies. **Dans l'éventualité où un client refuse le port du masque, nous devons prendre les mesures nécessaires afin de garder notre service de garde sécuritaire et vous verrez votre contrat automatiquement résilié.** Si d'autres mesures sont requises, les contrevenants pourraient faire l'objet d'accusations s'accompagnant d'amendes pouvant aller de 400,00\$ à 6000,00\$.

Le règlement sera en vigueur jusqu'à la prochaine réunion du Conseil municipal et lors de laquelle le règlement pourrait être reconduit.

Pour toute question et/ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel ([timoussaillons@gmail.com](mailto:timoussaillons@gmail.com))

Merci de votre précieuse collaboration.

L'équipe de direction Les Timoussaillons.

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Parent

\_\_\_\_\_  
Parent